

Communauté
de Communes

Pays
de
Nérondes



COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

24 MARS 2022

Nombre de membres :

- *Afférents au Conseil Communautaire* : **23**
- *Présents* : **15**
- *Pouvoirs* : **4**
- *Ayant pris part aux votes* : **19**

Date de la convocation : **18/03/2022**

Date d'affichage : **18/03/2022**

L'an 2022, le vingt-quatre du mois de mars, à 18 heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Néronde, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle de réunion de la Communauté de Communes, sous la présidence de M. Thierry PORIKIAN, Président

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS

1. M. PORIKIAN Thierry (Charly) – Président,
2. M. DURAND Denis (Bengy sur Craon),
3. Mme LEGROS Ghislaine (Bengy sur Craon),
4. Mme BENOIT Delphine (Blet),
5. Mme PROUST Sandrine (Blet),
6. M. LAIGNEL Noël (Croisy),
7. M. SAUVETTE Lucien (Ignol),
8. Mme FERNANDES Violette (Mornay-Berry),
9. M. ALLIER Christian (Néronde),
10. Mme BARILLET Katia (Néronde),
11. M. DESMARE Christian (Néronde),
12. Mme SALAT Françoise (Néronde),
13. M. PERAS Sébastien (Ourouer les Bourdelins),
14. M. HANKIN Philip (Ourouër les Bourdelins),

DELEGUE(S) SUPPLEANT(S) PRESENT(S)

15. Mme MONIN Chrystèle – suppléante en remplacement de M. DE GOURCUFF Arnaud (Tendron)

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION

1. Mme RAQUIN Edith (Cornusse) à Mme LEGROS Ghislaine (Bengy sur Craon),
2. M. FERRAND Thierry (Néronde) à M. ALLIER Christian (Néronde),
3. M. DUCHALAIIS Julien (Bengy sur Craon) à M. DURAND Denis (Bengy sur Craon),
4. Mme BIGNOLAIS Paulette (Ourouër les Bourdelins) à M. PERAS Sébastien (Ourouër les Bourdelins),

ABSENT(S) / EXCUSE(S)

- | | |
|----------------------------------|--------------------------------------|
| 1. M. GILBERT Roland (Néronde), | 3. Mme ALLIBERT Béatrice (Flavigny), |
| 2. Mme KOOS Christine (Néronde), | 4. M. SOUCHET David (Chassy) |

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Violette FERNANDES (Mornay-Berry)

SOMMAIRE

JEUNESSE :

RECRUTEMENTS DE PERSONNELS POUR L'ORGANISATION DES CENTRES 2022	P. 5
TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS / ACCUEILS JEUNES POUR L'EXERCICE 2022	P. 6

FINANCES :

FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI 2022	P. 7
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021	P. 8
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021	P. 9
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021	P. 9

SPANC :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021	P. 9
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021	P. 10
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021	P. 10

PLANNING RÉUNIONS	P. 11
-------------------------	-------

POINTS DIVERS	P. 11
---------------------	-------

Constatant que les conditions de quorum sont réunies, Monsieur le Président ouvre la séance.



Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Violette Fernandes a été désignée pour remplir ces fonctions et a accepté.



Avant d'entamer les points à l'ordre du jour, le Président informe qu'il convient de retirer la fixation de la taxe Gemapi de l'ordre du jour car le SIRVA n'a pas encore délibéré valablement (comité syndical programmé le 25/03/2022). Le point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance le 7 avril.



Le compte rendu de la séance du 20 janvier 2022 est adopté à l'unanimité après information des 3 modifications demandées par M. Durand.



Le compte 515 s'établit ce jour à 182 757 €, étant entendu que la trimestrialité du SDIS (environ 53 000 €) sera prélevée en avril prochain).



Le Président souhaite rappeler aux délégués communautaires qu'il est essentiel d'observer une certaine rigueur en séance communautaire, de surcroît, en la présence d'un auditoire extérieur aux membres du conseil. Lors de la dernière séance du Conseil Communautaire, à laquelle assistaient le député Loïc Kervran, le Dr Ichir et Mme Picard de la CTPS Est Cher ainsi que la conseillère départementale Mme Bernadette Courivaud, les échanges entre délégués ont souffert d'un manque de bienséance ce qui n'a pas permis d'aborder les sujets de nos invités de manière efficiente. Il est essentiel de rappeler que des échanges respectueux sont la clé d'un débat démocratique efficace.

Pour compléter les propos du Président, Mme Sandrine Proust sollicite l'autorisation de lire un courrier émanant de 4 élus, accordée par le Président.

Ces élus déplorent des propos et comportements inadaptés à leur encontre lors de la dernière séance.

Ils demandent que chaque élu puisse exposer librement et sans peur de jugement ses ambitions pour sa communes ou un groupe de communes. Ils rappellent que la concrétisation d'un projet par une commune/un groupe de communes n'a pas vocation à faire de l'ombre aux communes voisines, mais au contraire de faire évoluer positivement l'ensemble du territoire.

En conclusion, ils rappellent leur attachement à la mission d'élus, dont le but consiste, entre autres, à mettre en place les moyens nécessaires pour répondre aux besoins évolutifs de la population.

A l'issue de cette lecture, et suite à la demande du Président, aucune remarque n'est formulée sur ce courrier.

RECRUTEMENTS DE PERSONNEL POUR L'ORGANISATION DES CENTRES 2022

Afin de permettre les recrutements de personnel nécessaires au bon fonctionnement des accueils de loisirs pour l'exercice 2022, il convient d'en définir les besoins exacts.

VACANCES DE PRINTEMPS		
Semaine 1 et 2	4 Contrats d'engagement éducatif faisant fonction d'adjoints d'animation à temps complet	
VACANCES D'ETE		
Juillet	14 Contrats d'engagement éducatif faisant fonction d'adjoints d'animation à temps complet 1 Contrat d'engagement éducatif faisant fonction d'adjoint de direction d'animation à temps complet	3 postes d'adjoint technique 2ème classe pour la restauration et l'entretien des locaux : 2 à temps complet en CDD 1 à temps complet en activité accessoire
Août	10 Contrats d'engagement éducatif faisant fonction d'adjoints d'animation à temps complet	2 postes d'adjoint technique 2ème classe pour la restauration et l'entretien des locaux 1 à temps complet en activité accessoire 1 à 27.5/35ème
VACANCES D'AUTOMNE		
Semaine 1 et 2	3 Contrats d'engagement éducatif faisant fonction d'adjoints d'animation à temps complet	

Il est précisé :

- ✚ Que les recrutements d'animateurs sous contrats d'engagement éducatif seront rémunérés conformément à la délibération n°D_2020_076 en date du 17/09/2020 instaurant les contrats d'engagement éducatif pour les Centres de Loisirs de la Communauté de Communes du Pays de Néronde.
- ✚ Que les postes d'animation seront pourvus définitivement suivant l'effectif d'enfants inscrits, en fonction des préinscriptions qui seront effectuées,
- ✚ Les animateurs seront rémunérés selon leur niveau de diplôme,
- ✚ Que le nombre d'animateurs recrutés sera conforme aux textes en vigueur communiqués par la DDCSPP.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✚ Accepte la création de ces postes telle que proposé ci-dessus,
- ✚ Décide de nommer des animateurs diplômés, stagiaires et non diplômés présentant le maximum de garantie et d'efficacité pour les durées précitées,
- ✚ Dit que les dispositions réglementaires en matière d'ALSH devront être rigoureusement respectées,
- ✚ Dit que la présente délibération est applicable pour les Centres de Loisirs de l'année 2022 et suivantes,
- ✚ Autorise le Président à signer tous les actes correspondants.

Adopté comme suit :

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
19	0	0

TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS / ACCUEILS JEUNES POUR L'EXERCICE 2022

Afin d'organiser l'année du secteur Jeunesse dans le cadre de la compétence Enfance-Jeunesse, et conformément aux décisions prises par la commission Enfance – Jeunesse, il convient de voter les tarifs qui seront appliqués pour les différentes animations à compter de l'année 2022 et suivantes jusqu'à nouvelle délibération :

Tarifs Centre de Loisirs (Tarifs à la semaine) semaine complète

Quotients CAF *Aides CAF déduites	CDC				Hors CDC			
	1 enfant		A partir de 2 enfants		1 enfant		A partir de 2 enfants	
	Tarifs sans aides	Tarifs avec aides*	Tarifs sans aides	Tarifs avec aides*	Tarifs sans aides	Tarifs avec aides*	Tarifs sans aides	Tarifs avec aides*
< 400	50 €	25 €	45 €	20 €	100 €	75 €	90 €	65 €
401 à 700	55 €	40 €	50 €	35 €	110 €	95 €	100 €	85 €
> 701	65 €		55 €		130 €		110 €	
Enfant bénéficiaire de l'AEEH	65 €	55 €	55 €	45 €	130 €	120 €	110 €	100 €

Tarifs Centre de Loisirs (Tarifs à la semaine) semaine réduite comprenant 1 jour férié

Quotients CAF *Aides CAF déduites	CDC				Hors CDC			
	1 enfant		A partir de 2 enfants		1 enfant		A partir de 2 enfants	
	Tarifs sans aides	Tarifs avec aides*	Tarifs sans aides	Tarifs avec aides*	Tarifs sans aides	Tarifs avec aides*	Tarifs sans aides	Tarifs avec aides*
< 400	40 €	20 €	36 €	16 €	80 €	60 €	72 €	52 €
401 à 700	44 €	32 €	40 €	28 €	88 €	76 €	80 €	68 €
> 701	52 €		44 €		104 €		88 €	
Enfant bénéficiaire de l'AEEH	52 €	44 €	44 €	36 €	104 €	96 €	88 €	80 €

Séjours Accueil Jeunes (5 jours)

Quotients	CDC		Hors CDC	
	Tarifs sans aides	Tarifs avec aides	Tarifs sans aides	Tarifs avec aides
< 400	200 €	100 €	400 €	300 €
401 à 700	200 €	125 €	400 €	325 €
> 701	200 €		400 €	
Enfant bénéficiaire de l'AEEH	200 €	140 €	400 €	340 €

Garderie → 1 €/présence (matin ou soir)

Séjour CREPS → 70 € (tarif CDC) et 140 € (tarif hors CDC)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ☞ Valide les tarifs des activités du secteur Enfance / Jeunesse tels que présentés ci-dessus,
- ☞ Approuve l'application pour tout agent recruté par la Communauté de Communes, quel que soit le statut, du tarif des habitants du territoire s'il décide d'inscrire son (ses) enfant(s) au centre de loisirs.

Adopté comme suit :

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
<i>19</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

FINANCES :

FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI 2022

Annulé – Mis à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire (07/04/2022)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire le compte de gestion établi par la Trésorière de Sancoins à la clôture de l'exercice 2021.

→ Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes,

→ Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du Receveur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **approuve** le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2021 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la Communauté de communes pour le même exercice.

Adopté comme suit :

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
<i>19</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Entendu la présentation faite par M. Thierry Porikian, et hors de la présence de celui-ci, M. Christian DESMARE, 1er vice-président, soumet au vote le compte administratif 2021 dressé par Monsieur le Président et dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2021 dressé par Madame la Trésorière de Sancoins.

Après s’être fait présenter les différents documents budgétaires de l’exercice 2021 :

- Budget primitif et décisions modificatives
- Le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des différents états

Après avoir entendu le compte administratif 2021 qui s’établit ainsi :

BUDGET PRINCIPAL	
Exercice 2021	
SECTION D’INVESTISSEMENT	
Dépenses	760 926.55 €
Recettes	774 761.03 €
Résultat de la section d’investissement	13 834.48 €
<i>Report de 2020 en dépenses</i>	16 226.39 €
Résultat de clôture de l’exercice 2021	-2 391.91 €
Restes à réaliser recettes 2021 repris sur 2022	75 441 €
Restes à réaliser dépenses 2021 repris sur 2022	35 125 €
SOLDE CUMULE	37 924.09 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	2 041 393.37
Recettes	2 033 846.87
Résultat de la section de fonctionnement	-7 546.50 €
<i>Report de 2020 en recettes</i>	288 795.87 €
SOLDE A AFFECTER	281 249.37 €

Après délibération, à l’unanimité des membres présents et représentés et hors de la présence du Président Monsieur Thierry Porikian, le Conseil Communautaire décide d’approuver le compte administratif 2021 du budget principal établi par Monsieur le Président tel que présenté ci-dessus.

Adopté comme suit :

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
<i>18</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

A l’issue, le Président reprend sa place en séance.

M. Durand remarque que la subvention Fabrique de Territoire a évité un déficit plus important.

Le Président approuve et rappelle que les apurements des ordures ménagères sont la principale cause de ce déficit.

Le CA 2022 sera plus sincère et véritable du fait de l’abandon du régime dérogatoire.

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Considérant que le compte administratif 2021 du budget principal a été approuvé par délibération n° D_2022_021 lors de la présente séance,

Statuant sur l’affectation des résultats des sections de fonctionnement et d’investissement de l’exercice 2021 du budget principal,

Constatant que le compte administratif du budget principal fait apparaître un déficit d'investissement d'un montant de 2 391.91 €, hors restes à réaliser, et un excédent de la section de fonctionnement de 281 249.37 €,

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Affectation section Investissement	2 391.91 €	Compte 001 – Section Dépenses
Affectation complémentaire 1068	2 391.91 €	Compte 1068 – section Recettes
Affectation définitive	278 857.46 €	Compte 002 – Section Recettes

Adopté comme suit :

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
19	0	0

Le Président précise que le budget primitif 2022 est en cours de finalisation. Les points suivants sont soulignés :

- Sur les conseils de Mme Chouly, les postes afférents aux fluides ont été majorés au vu des augmentations actuelles ;
- La DGF serait réduite de 2 500€ environ selon la simulation réalisée par l'AMF ;
- Suite à l'annonce du dégel du point d'indice de la fonction publique, une hausse prévisionnelle a été appliquée, tant sur les traitements des agents que sur les indemnités d'élus.

SPANC :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire le compte de gestion du budget annexe SPANC établi par la Trésorière de Sancoins à la clôture de l'exercice 2021.

→ Après vérification, le compte de gestion du budget annexe SPANC, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes,

→ Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du budget annexe SPANC du Président et les écritures du compte de gestion du Receveur du budget annexe SPANC,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **approuve** le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2021 du budget annexe SPANC, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget annexe SPANC de la Communauté de communes pour le même exercice.

Adopté comme suit :

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
19	0	0

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Entendu la présentation faite par M. Thierry Porikian, et hors de la présence de celui-ci, M. Christian DESMARE, 1^{er} vice-président, soumet au vote le compte administratif 2021 du budget annexe du SPANC dressé par Monsieur le Président et dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2021 dressé par Madame la Trésorière de Sancoins.

Après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'exercice 2021 :

- Budget primitif SPANC et décisions modificatives afférentes éventuelles,
- Le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des différents états,

Après avoir entendu le compte administratif 2021 du budget annexe SPANC qui s'établit ainsi :

BUDGET SPANC	
Exercice 2021	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Résultat de la section d'investissement	0 €
<i>Report de 2020 en recettes</i>	2 832.00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021	2 832.00 €
Restes à réaliser recettes 2021 repris sur 2022	0 €
Restes à réaliser dépenses 2021 repris sur 2022	0 €
SOLDE CUMULE	2 832.00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	21 198.72 €
Recettes	33 122.84 €
Résultat de la section de fonctionnement	11 924.12 €
Report de 2020 en dépenses	5 591.67 €
SOLDE A AFFECTER	6 332.45 €

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés et hors de la présence du Président Monsieur Thierry Porikian, le Conseil Communautaire décide d'approuver le compte administratif 2021 du budget SPANC établi par Monsieur le Président tel que présenté ci-dessus.

Adopté comme suit :

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
18	0	0

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Considérant que le compte administratif 2021 du budget SPANC a été approuvé par délibération n° D_2022_024 lors de la présente séance,

Statuant sur l'affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021 du budget SPANC,

Constatant que le compte administratif du budget principal fait apparaître un excédent d'investissement d'un montant de 2 832 €, hors restes à réaliser, et un excédent de la section de fonctionnement de 6 332.45 €,

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Affectation section Investissement	2 832 €	Compte 001 – Section Recettes
Affectation complémentaire 1068	0 €	Compte 1068 – section Recettes
Affectation définitive	6 332.45 €	Compte 002 – Section Recettes

Adopté comme suit :

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
19	0	0

PLANNING REUNIONS

- | | |
|--------------------------------|----------------------------------|
| ➤ Commission SPANC | le lundi 28 mars 2022 à 18h00 |
| ➤ Commission Jeunesse | le mardi 29 mars 2022 à 18h00 |
| ➤ Commission développement Eco | le mercredi 30 mars 2022 à 18h00 |
| ➤ Conseil Communautaire | le jeudi 7 avril 2022 à 18h00 |
- Vote du budget primitif 2022*

POINTS DIVERS

- Le Président informe de son absence à compter de demain vendredi 25 mars jusqu'au 03 avril suite à un décès dans sa famille. Les commissions programmées sont maintenues et seront animées par les vice-présidents délégués.
- Les documents relatifs au vote du budget primitif et autres points qui seront à l'ordre du jour de la séance du 07 avril seront transmis courant de semaine prochaine. En cas de questionnements, les délégués sont invités à se renseigner auprès du secrétariat général.
- Pour information, la CC passera à la comptabilité M57 au 1^{er} janvier 2023. Pour ce faire, l'actif (ou inventaire communautaire) sera revu avec Mme Chouly lors d'une entrevue fixée fin avril.
- L'entreprise Palin a procédé aux mises aux normes minimales de la parcelle avant le bâtiment dans le cadre de la mise en accessibilité du tiers-lieu.
- La commission d'enquête publique du SCoT a émis un avis favorable au projet. Pour information, le document est disponible en téléchargement sur le site internet du PLVA.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 19h30.